

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20131219-2013_A270-DE
Date de télétransmission : 23/12/2013
Date de réception préfecture : 23/12/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_A270

OBJET : Emploi et formation - Approbation des nouveaux tarifs de vente de produits et services pour le Centre de Formation d'Apprentis du Pays d'Aix (CFA)

Le 19 décembre 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 décembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - ALBERT Guy - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERENGER Patrice - BLAIS Jean-Paul - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CLAVEL Caroline - CRISTIANI Georges - DAVENNE Chantal - DELAVET Christian - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DILLINGER Laurent - DUFOUR Jean-Pierre - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GRANIER Michel - GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JONES Michèle - LAFON Henri - LAGIER Robert - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LHEN Hélène - LUVERA Georges - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOINE Anne - MORBELLI Pascale - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIN Jacky - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MOUGIN Jacques suppléé par LANFRANCO Anne

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AGOPIAN Jacques donne pouvoir à DAVENNE Chantal - AMAROUCHE Annie donne pouvoir à HAMARD OULMI Nadira - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique - BRAMI Heliott donne pouvoir à CHEVALIER Eric - BRUNET Danièle donne pouvoir à GALLESE Alexandre - CASSAN René donne pouvoir à MOYA Patrick - DAGORNE Robert donne pouvoir à PIN Jacky - DELOCHE Gérard donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - DEVESA Brigitte donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GERACI Gérard - DUCATEZ-CHEVILLARD donne pouvoir à CHARRIN Philippe - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à SUSINI Jules - GARNIER Eliane donne pouvoir à PATOT Gérard - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - JOUVE Mireille donne pouvoir à DEMENGE Jean - LICCIA Marcel donne pouvoir à MICHEL Claude - LONG Danielle donne pouvoir à MARTIN Régis - MANCEL Joël donne pouvoir à CRISTIANI Georges - MERGER Reine donne pouvoir à DILLINGER Laurent - MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PIERRON Liliane donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - RENAUDIN Michel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à AREZKI Alain - SLISSA Monique donne pouvoir à GARCIA Daniel - TERME Françoise donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - TONIN Victor donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BARBAT-BLANC Odile - BAUTZMANN Marcel - BENNOUR Dahbia - BERNARD Christine - BOUTILLOT Guy - CONTE Marie-Ange - CURINIER Erick - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DUPERREY Lucien - FILIPPI Claude - FOUQUET Robert - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - GUINDE André - LARNAUDIE Patricia - LOUIT Christian - MATAS Henri - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - NELIAS Mireille - PIZOT Roger - PORTE Henri-Michel - POTIE François - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

06_3_01

CONSEIL DU 19 DECEMBRE 2013

Rapporteur : Francis TAULAN

Co-rapporteur : Sylvaine DI CARO

Thématique : Développement Economique et emploi - Emploi et Formation

Objet : Approbation des nouveaux tarifs de vente de produits et services pour le Centre de Formation d'Apprentis du Pays d'Aix (CFA)

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Depuis le 1^{er} Janvier 2004, le CFA du Pays d'Aix est rattaché à la CPA en tant qu'organisme gestionnaire de formation professionnelle et propose à la vente des produits et services.

Les tarifs fixés en 2005 ont été modifiés le 1^{er} Juillet 2009 et le 1^{er} Septembre 2012. Il est nécessaire de les revoir à compter du 1^{er} Janvier 2014.

Exposé des motifs :

Depuis le 1^{er} Janvier 2004, le CFA du Pays d'Aix est rattaché à la Communauté du Pays d'Aix en tant qu'organisme gestionnaire de formation professionnelle.

Le CFA du Pays d'Aix est habilité à intervenir au titre de la formation professionnelle pour des publics tels que :

- ♦ Jeunes de 16 à 25 ans sous contrat de professionnalisation,
- ♦ Adultes (de plus de 26 ans) demandeurs d'emploi pouvant bénéficier du contrat de professionnalisation,
- ♦ Salariés en formation continue ou en Congé Individuel de Formation.

Les formations dispensées par le CFA du Pays d'Aix pour l'obtention d'un CAP ou d'un BP couvrent 3 domaines :

- ♦ Les métiers du service (coiffure, esthétique, fleuriste, vente),
- ♦ Les métiers du goût (cuisine, restauration, pâtisserie, boulangerie),
- ♦ Les métiers de l'automobile (mécanique, carrosserie).

Le CFA met en œuvre des ateliers pédagogiques durant lesquels les apprentis développent leurs talents et savoir faire.

Dans le cadre de ses missions, le CFA du Pays d'Aix assure également la vente de produits et de services.

A cet effet, une régie de recettes a été créée en 2005 pour l'encaissement :

- ♦ Du prix de vente de produits fabriqués par les apprentis des sections « Boulangerie » et « Pâtisserie »,
- ♦ D'une redevance sur prestations des apprentis des sections :
 - « Cuisine » et « Restauration »,
 - « Coiffure » et « Esthétique »,
 - « Art Floral »,
 - « Automobile »,
- ♦ Par titres de recettes du montant des formations dispensées par les formations du CFA du Pays d'Aix dans la formation continue.

Les tarifs fixés en 2005 ont été révisés par délibération N° 2009_A108 du Conseil Communautaire du 26 juin 2009 et par délibération N° 2012_A079 du Conseil Communautaire du 31 Mai 2012.

Il vous est donc proposé de nouveaux tarifs à compter du 1^{er} Janvier 2014 suivant le tableau joint.

ANCIENS TARIFS

PRODUITS OU SERVICES – CFA DU PAYS D'AIX	TARIFS EN VIGUEUR En €	PROPOSITIONS TARIFS AU 01/09/2012
COIFFURE		
Coupe homme, femme, brushing, mise en plis, traitement	5	5
Brushing, mise en plis cheveux longs, balayage	7	7
Permanente	14	14
Couleur, décapage ou décoloration	10	10
Dose supplémentaire	5	5
Crème démêlante, rinçage	3	3
Mèches	18	18
Mèches cheveux longs	31	31
Mousse de coiffage	2	2
ESTHETIQUE		
Épilation jambe	11	11
Épilation ½ jambe, épilation aisselles, teinture des cils	6	6
Soins du visage	14	14
Manucure	7	7
FLEURS		
Petit bouquet	5	5
Moyen bouquet	8	8
Grand bouquet	13	13
BOULANGERIE		
Baguette, croissant, brioche	0,20	0,50
Pain au chocolat	0,30	0,50
Grand pain (divers)	0,50	0,50
Plaque de pizza	8	10
Amuse-bouche salés (le kg)	10	10
PATISSERIE		
Entremet petit modèle	4	5
Entremet grand modèle	6	7
Gâteau individuel	0,50	1
Petit gâteau de soirée	0,25	0,50
Petite tarte	2	4
Grande tarte	3	5
RESTAURANT D'APPLICATION		
Repas (café compris)	13	13
Menu supérieur (café compris)	18	19 – BP1 * 22 – BP2 *
Repas tarif Etudiant	6	7
Repas tarif pour le personnel de la CPA	10	10 Normal 15 – BP1 * 18 – BP2 *
Repas banquet ou gastronomique (boissons comprises)	25	25
Apéritifs, digestifs	3	4
Vins et autres boissons	au prix d'achat majoré de 30 %	

* Brevet Professionnel

NOUVEAUX TARIFS à compter du 1^{er} Janvier 2014

PRODUITS OU SERVICES CFA DU PAYS D'AIX	PROPOSITIONS TARIFS AU 1 ^{ER} Janvier 2014
COIFFURE	
Coupe, brushing, mise en plis, barbe	5 €
Brushing, mise en plis cheveux longs, balayage	7 €
Permanente, défrisage, mèches	20 €
Couleur, décapage ou décoloration	10 €
Dose supplémentaire	5 €
Mèches cheveux longs	31 €
Mousse de coiffage/soin/entretien pilo-facial	2 €
ESTHETIQUE	
Epilation jambe	11 €
Epilation ½ jambe, épilation aisselles, teinture des cils	6 €
Soins du visage	14 €
Manucure	7 €
FLEURS	
Petit bouquet	5 €
Moyen bouquet	8 €
Grand bouquet	13 €
BOULANGERIE	
Baguette, pain, viennoiserie	0,50 €
Plaque de pizza	10 €
PATISSERIE	
Petite pâtisserie individuelle	0,50 €
Entremet, petite tarte ou petit gâteau	5 €
Grand entremet, grande tarte	7 €
RESTAURANT (*)	
Repas (café compris)	13 €
Menu supérieur (café compris)	20 €
Menu tarifs étudiant	7 €
Tarif pour le personnel CPA	10 €
menu classique	16 €
menu supérieur	
(**) Repas sur commande de la CPA pour ses propres besoins	Non facturé
Apéritif non alcoolisé	1 €
Apéritif alcoolisé et digestif	5 €
Vins et autres boissons	Prix d'achat majoré de 30 % arrondi au 0,50 cts près

(*) Afin que les apprentis accomplissent leur formation et afin d'éviter tout gaspillage, les repas qui n'auront pas été réservés le jour même à 10 heures pourront être offerts. Dans ce cas les consommations resteront facturées selon le présent tarif.

(**) Dans ce cas, la commande sera contresignée par le Directeur du CFA ou l'un de ses deux adjoints.

NOUVEAUX TARIFS à compter du 1^{er} Janvier 2014 (suite)

PRODUITS OU SERVICES (suite) CFA DU PAYS D'AIX	PROPOSITIONS TARIFS AU 1 ^{ER} Janvier 2014
ACTIONS DE FORMATION	
Formation financée au stagiaire par un OPCA ou son employeur	9 €/heure/stagiaire
Formation entièrement financée par le stagiaire	6 €/heure/stagiaire
MISE A DISPOSITION	
De salles de cours pour enseignement général	200 €/jour 100 €/demi-journée
D'ateliers pour enseignement pratique	500 €/jour 250 €/demi-journée
D'une salle de réunion pour les Associations oeuvrant en faveur de l'Apprentissage (Foyer Socio-Educatif du Pays d'Aix, Missions Locales, etc...)	Non facturé
D'une salle ou d'un atelier pour un organisme contribuant déjà au fonctionnement du CFA (ANFA, FAFIH, RECTORAT, CONSEIL REGIONAL, etc...) ou pour le Comité des Œuvres Sociales de la CPA	Non facturé
De matériels vidéos ou de projection	40 €/jour 20 €/demi-journée
TOUS AUTRES TYPES DE PRESTATIONS	Facturé au prix coûtant

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2005_A325 du Conseil Communautaire du 5 Décembre 2005 relative à la fixation des tarifs de la Régie du Centre de Formation des Apprentis du Pays d'Aix ;

VU la délibération n°2009_A108 du Conseil communautaire du 26 juin 2009 relative à la modification des tarifs des produits et services du CFA ;

VU la délibération n°2012_A079 du Conseil Communautaire du 31 Mai 2012 relative à la modification des tarifs de vente des produits de biens et de services du CFA du Pays d'Aix ;

VU l'avis de la Commission des Finances du 28 novembre 2013 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 5 décembre 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les nouveaux tarifs de vente des produits et des services applicables au CFA du Pays d'Aix tels que présentés dans le tableau ci-dessus ;
- **DIRE** que les tarifs susvisés seront appliqués à compter du 1^{er} Janvier 2014 ;

OBJET : Emploi et formation - Approbation des nouveaux tarifs de vente de produits et services pour le Centre de Formation d'Apprentis du Pays d'Aix (CFA)

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	115
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



23 DEC. 2013